

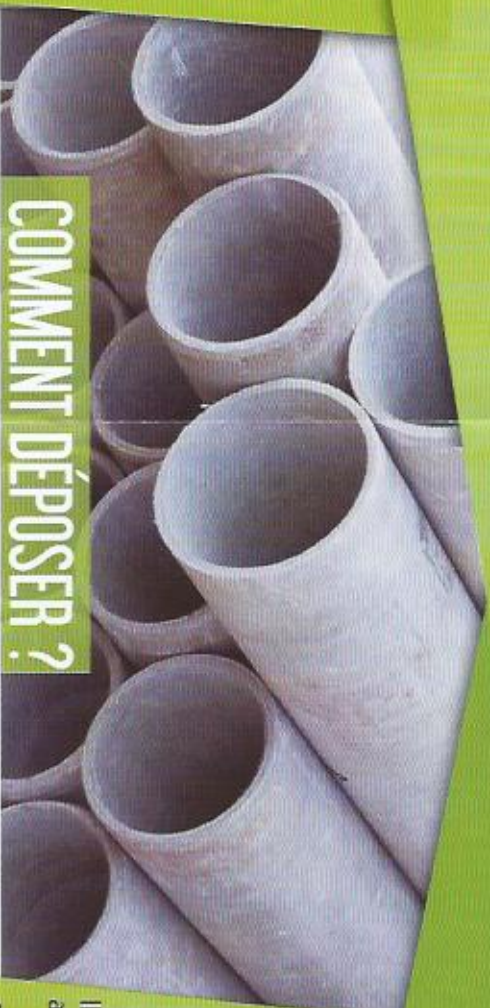
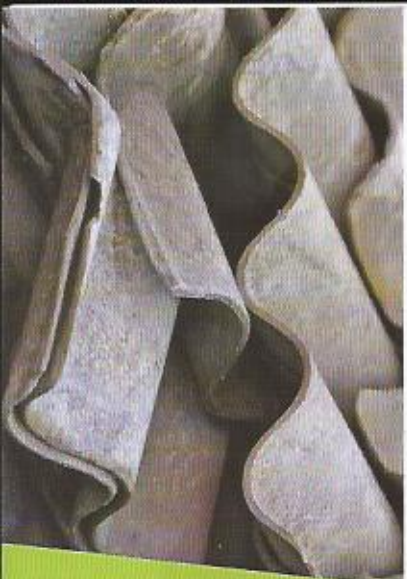
L'AMIANTE LIÉ QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'amiante est un déchet dangereux pour la santé car ses poussières sont cancérogènes. Ces dernières, invisibles à l'œil nu, peuvent se détacher lors de la manipulation des matériaux (perçage, découpage, chocs, frottements) et venir se fixer dans les poumons par inhalation. L'élimination des matériaux contenant de l'amiante doit donc s'effectuer dans le respect de certaines règles de sécurité.

LES MATÉRIAUX ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que :

- *les éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades)*
- *des canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées ou l'amiante est mélangé à du ciment)*



COMMENT DÉPOSER ?

Les particuliers (professionnels non admis) souhaitant déposer des plaques d'amiante lié sur la déchèterie les Ensuries à Vernosc-lès-Annonay, devront au préalable s'inscrire auprès du service Déchets des ménages d'Annonay Agglo, en faisant une demande par mail ou téléphone (coordonnées ci-dessous). À la suite de cette inscription une date sera fixée pour déposer l'amiante lié.

CONDITION DE DÉPÔT

Avant tout dépôt, nous vous invitons à consulter les précautions à adopter et la réglementation en vigueur. (Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, pris en application du Code du travail et du Code de la consommation)

CONDITION D'ACCÈS

Seuls les particuliers sont autorisés à venir déposer l'amiante lié sur la déchèterie de Vernosc. Pour tout dépôt, vous devez vous munir d'un justificatif d'identité.
La quantité maximale déposée est fixée à 10 plaques par visite.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Les travaux de démolition entraînent un risque de dispersion des fibres. L'inhalation prolongée de fibres d'amiante peut provoquer de graves pathologies.

Il est nécessaire de prévenir ce risque en adoptant des gestes simples :

- démonter sans casser, percer ou scier
- mouiller les éléments pour éviter les envois
- porter les éléments à la déchèterie
- emballer dans un sac fermé et marquer «amiante»
- en cas de transport en remorque, celle-ci doit être bâchée

Dans tous les cas de manutention d'amiante lié à des matériaux inertes, protégez-vous avec un masque à poussière approprié (norme EN 149 – FFP3), utilisez des gants, des lunettes et une combinaison.



Le dépôt est possible le dernier vendredi de chaque mois après inscription préalable auprès du service Déchets des ménages d'Annonay Agglo :

☎ 04 75 67 97 93

✉ dechets-menagers@annonay-agglo.fr



DÉCHÈTERIE LES ENSURIES À VERNOSC-LÈS-ANNONAY

HORAIRES



Mercredi : 9h-12h / 13h30-16h30
Vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30
Samedi : 13h30 / 16h30

ACCÈS



RENSEIGNEMENTS

&

INSCRIPTION :

Annonay Agglo
Château de la Lombardière - BP8
07430 Davézieux
04 75 67 97 93
dechets-menagers@annonay-agglo.fr
www.annonay-agglo.fr

DÉPÔT D'AMIANTE LIÉ EN DÉCHÈTERIE

Moins de
déchets
Plus de
tri

Le dernier vendredi de chaque mois sur rendez-vous

Ce service, mis en place par Annonay Agglo, propose gratuitement aux particuliers, la possibilité de déposer l'amiante lié sur la déchèterie des Ensuries à Vernosc-lès-Annonay.

Annonay
AGGLO

Annonay
AGGLO